

VISITE DES EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rabat, du 30 septembre au 04 Octobre 2013

Dans le cadre de la réalisation du projet relatif à la promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent issue du Programme de renforcement de la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional mis en place par le Conseil de l'Europe et financé par l'Union Européenne, une visite d'une délégation d'experts du Conseil de l'Europe a eu lieu à Rabat entre le 30 septembre et le 4 octobre 2013.

Objectifs de la mission :

La mission de ces experts consiste essentiellement à évaluer le degré de conformité du cadre institutionnel et juridique marocain de prévention et de lutte contre la corruption avec les normes suivantes :

- Les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption (Résolution (97) 24) ;
- Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) et son Protocole additionnel (STE n° 191) ;
- Convention civile sur la corruption (STE n° 174) ;
- Recommandation sur les codes de conduite pour les agents publics (Recommandation CM n° R(2000)10) ;
- Règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales (CM Rec(2003)4).

Bénéficiaires :

Toutes les institutions au Maroc sont potentiellement bénéficiaires de ce diagnostic, ceci étant, l'équipe projet a dû se concentrer sur les institutions suivantes :

- *L'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC)*, en tant que coordonateur national du programme susvisé, elle est chargée notamment de gérer les aspects logistiques (flux d'informations sur les substances, visites sur le terrain, l'identification des interlocuteurs et des séances plénières, etc.) Elle appuiera également la communication et l'adhésion en faveur du diagnostic en plus de sa participation en tant qu'institution ciblée ;
- Parties prenantes liées au volet judiciaire : Ministère de la Justice et des Libertés ;
- Parties prenantes liées aux aspects sécuritaires : Direction générale de la Sûreté Nationale, Gendarmerie Royale et l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects ;
- Parties prenantes liées à l'administration publique : Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'Administration, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance et l'institution du Médiateur ;
- Parties prenantes liées à la vie politique et élections : le Parlement avec ses deux chambres, Ministère de l'Intérieur et la Cour des Comptes ;

- Parties prenantes liées aux marchés publics : Ministère des Finances et de l'Economie, Trésorerie Générale du Royaume, l'Administration des Douanes et des impôts indirects et l'Office de change ;
- Secteur privé et société civile : CGEM, Transparency Maroc et le Réseau national de protection des biens publics ;

Déroulement de la mission :

Lors de cette visite, les experts ont pu s'entretenir avec les représentants des institutions ciblées pour discuter des réponses fournies sur la base d'un questionnaire établie et transmis au préalable par le conseil de l'Europe.

Ces entretiens ont permis aux experts d'avoir des compléments d'informations et des éclaircissements sur les points en suspens et de récupérer des documents de référence et autres statistiques, nécessaires à une meilleure compréhension et analyse des réponses reçues.